



## Achat immobilier

-----  
Par NADINE

BONJOUR marque de politesse

L'audience pour mon divorce est le 7/12 (requête conjointe en divorce signée le 6/07). J'ai signé un compromis d'achat pour une maison. J'ai sollicité ma banque pour un prêt immobilier et on me demande une attestation de mon mari qui se désengage de la communauté. La banque insiste pour avoir ce document et ma notaire me dit que ça n'a pas de valeur ! Situation bloquée § Que dois-je faire pour débloquer cette situation qui va m'empêcher d'acheter compte-tenu de la hausse des taux d'intérêts. Je vous remercie d'avance.

-----  
Par yapasdequoi

Que dois-je faire  
Bonjour,

Consultez une autre banque !

Toutefois acheter avant prononcé du divorce est la porte ouverte à de nombreuses difficultés.